



20 Boulevard Sébastopol  
75 004 PARIS  
Tel : 01 42 78 58 52  
Email : [contact@cogite-sas.com](mailto:contact@cogite-sas.com)



**Etude de préfiguration de la mise en place de la compétence eau sur le territoire de  
l'agglomération rochelaise  
COPIL N°3 - Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2019**

## **A. Objet de la réunion**

---

L'objet de la réunion est de faire le point sur la reprise de l'étude de préfiguration de la mise en place de la compétence eau sur le territoire de l'agglomération rochelaise après plusieurs mois d'arrêt suite aux évolutions législatives. La présentation aborde les points suivants :

- 1) Rappel du déroulé de l'étude
- 2) État des lieux
- 3) Proposition de scénarios
- 4) Point sur l'usine de Coulonge
- 5) Éléments financiers
- 6) Calendrier

## **B. Présence**

---

Cf. Feuille d'émargement annexée

### **Pour COGITE :**

- M. Dominique BELIN – COGITE SAS
- M. Adrien LELEU - COGITE SAS

## **C. Points abordés**

---

### **Introduction**

Monsieur le Président ouvre la séance. Il rappelle à cette occasion les enjeux de cette étude et les points importants de la problématique du cycle de l'eau sur le territoire ainsi que le partenariat qu'il faut poursuivre avec Eau 17.

Monsieur DOUBLET, président d'Eau 17 brosse l'évolution de l'alimentation en eau potable sur le département et précise que les consommations ont été relativement faibles cet été.

La parole est donnée à MM. Serge CEAUX et Dominique BELIN qui débutent la présentation (Cf. Power Point de Présentation). Les principaux éléments discutés sont :

## Prix de l'eau

1. Il est rappelé que les prix de l'eau sont hétérogènes sur le territoire du fait de l'histoire propre à chaque collectivité et du fait de l'accessibilité à la ressource. Le prix de l'eau dépend de son mode de production : si l'eau est puisée dans une nappe qui ne nécessite pas de traitement, il sera moins élevé que s'il s'agit d'une eau de surface qui nécessite des traitements plus complexes et coûteux (ex : Charente).
2. Il existe également des différences dans la structure de la facture d'eau. Pour certains territoires, la part fixe est importante, pour d'autres c'est la part proportionnelle qui est élevée. Le territoire comporte par conséquent des stratégies tarifaires différentes :
  - a. M. DOUBLET précise que l'abonnement est plus élevé sur les communes adhérentes à Eau 17 du fait notamment des résidences secondaires (sur les îles et plus généralement la façade littorale), et dans les communes rurales (plus de canalisations, pour une consommation moindre).
  - b. A contrario, la ville de la Rochelle a souhaité privilégier les petits consommateurs en appliquant un abonnement faible.
3. A la marge, une différence provient aussi de la part versée aux organismes, différents sur le territoire de l'agglomération : Agence de l'eau Adour-Garonne au sud et Loire Bretagne au nord.

## Convergence tarifaire

1. La question de la convergence tarifaire est soulevée. Toute prise de compétence s'est traduite pour l'agglomération par une uniformisation des tarifs à l'usager. Cette uniformisation ne sera pas possible au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du fait de la représentation-substitution de fait de l'agglomération au sein de Eau17 pour les 26 communes adhérentes aujourd'hui.

Cependant, le plan de convergence ne paraît pas tenable à moyen terme. M. LEONARD rappelle que celui prévu pour l'assainissement à l'occasion de l'intégration des 10 communes en 2014 n'a pas tenu plus de 2 ans : les maires concernés souhaitant un service et un prix unique.

M. FONTAINE s'interroge sur la possibilité d'un alignement : l'alignement par le bas (comme pour les ordures ménagères) sera sans doute difficile à réaliser financièrement, tandis qu'un alignement vers le haut semble difficile politiquement. Si harmonisation il y a, cette harmonisation doit se faire dans un cadre en respectant les évolutions réglementaires.
2. M. DOUBLET cite l'exemple de Royan qui a rejoint Eau 17 et dont le lissage va s'opérer sur 10 ans.

## Présentation des modifications des statuts de Eau 17 (M. MINOT)

1. Le Syndicat Eau 17 présente les modifications apportées à ses statuts (459 communes → 13 EPCI)
2. La méthodologie de représentation des adhérents est expliquée.
3. La pondération retenue des critères est la suivante : population 60%, communes 20%, nombre de branchements 20%.
4. Par conséquent, l'Agglomération de La Rochelle possèdera 15 délégués sur 104 en représentation-substitution (scénario Statu quo). En cas d'adhésion totale, l'Agglomération aurait 26 délégués sur 125. M. MINOT précise que sur le département seule l'agglomération de la Rochelle se laisse la possibilité d'un retrait d'Eau 17.

5. A noter que Eau 17 a la compétence assainissement également, mais la répartition des délégués se fait sur la compétence « eau potable », qui concerne plus d'EPCI.

La désignation des représentants à Eau 17 sera effective après la constitution des nouveaux Conseils Communautaires en avril 2020.

A la demande de Mme GUERRY-GAZEAU, il n'est pas prévu d'avoir plus de siège au motif qu'une commune dispose d'un captage sur son territoire. Cela ne fait pas partie des clés de répartition (exemple de la commune de St-Hippolyte sur laquelle est située l'Usine Sud Charente 60 000m<sup>3</sup>/j).

### **Questionnement sur les scénarios**

Pour rappel, les 3 scénarios proposés sont les suivants :

- Scénario 1 / « Adhésion totale » = la CDA devient adhérente de Eau 17 pour la totalité de son territoire
- Scénario 2/ « Retrait » = la CDA sort de Eau 17 dans le courant de l'année qui suit la date du transfert, sous le contrôle du Préfet (après avis de la CDCI). Répartition du patrimoine – Mise en place de conventions d'achat d'eau – Transfert de personnel Eau 17/RESE -> CDA
- Scénario 3 / « Statu quo » = la CDA conserve la compétence sur les communes de La Rochelle et Châtelailon, avec les installations de production liées et reste en RS des communes à Eau 17 pour le reste du territoire

MM. DEROIR et GRAU souhaitent savoir si un scénario avec une compétence scindée en deux est envisageable : production à Eau17 et distribution à la CDA. Il est rappelé que dans tous les cas, la CDA est en RS au sein de Eau17 pour 26 communes au 1<sup>er</sup> janvier. Or Eau17 n'a pas prévu dans ses statuts de scinder la compétence « eau potable » en deux : production et distribution. Cette partie de compétence ne peut donc pas être déléguée ou retransférée à la CDA.

M. DEROIR demande s'il est possible de sortir des DSP actuelles pour avoir une seule régie de distribution, avec des tarifs unifiés par le bas. Il est précisé que la CDA ira au bout de la DSP, au moins pour l'ex-syndicat nord.

Après discussions, c'est le scénario 3 qui est retenu à ce stade.

M. DOUBLET précise qu'il faut faire attention à ne pas déstabiliser l'équilibre départemental et qu'il préfère garder les deux principes d'exploitation (régie et DSP) ce qui permet une émulation entre les différents distributeurs.

M. FONTAINE renvoie les discussions sur la tarification sociale et les autres sujets sur le prix après les élections municipales. Cependant, il admet que l'harmonisation tarifaire demeure un objectif évident et qu'un lissage est à envisager nécessairement.

M. DOUBLET rappelle que si la CdA LR décide de sortir d'Eau 17 (pour les 26 communes qu'elle va représenter au 1<sup>er</sup> janvier prochain), le syndicat privilégiera naturellement ses adhérents.

M. FONTAINE précise que la solidarité entre les partenaires reste le socle des relations.

Sur la fragilité des ressources de l'Aunis, M. PERRIN rappelle qu'il y a des ressources mais que celles-ci sont surtout utilisées pour d'autres usages.

## **Discussion sur la consommation**

La consommation moyenne sur le territoire est de 80m<sup>3</sup> par abonné, mais sur La Rochelle, les compteurs ne sont pas individualisés dans l'habitat collectif. Sur le territoire du syndicat Eau 17, la consommation est plutôt de 93-95m<sup>3</sup> par abonné et on note une relative stabilité avec certainement un plancher à 80-90m<sup>3</sup> par abonné. Il existe néanmoins quelques disparités entre les zones rurales et périurbaines (notamment sur l'agglomération de la rochelle) un peu plus consommatrices.

## **Point sur l'usine de Coulonge**

E. LENTIER présente les capacités de production des différents ouvrages et l'adéquation besoins/ressources disponibles notamment pour faire face à la pointe estivale de 2030. Les ressources propres du territoire sont insuffisantes. Eau 17 contribue actuellement pour 1/3 des besoins de consommations moyennes. Un tableau synthétisant les différents scénarii est présenté.

Une validation de principe est actée sur un futur dimensionnement de l'usine de Coulonge à 2 x 15 000 m<sup>3</sup>/j dont une filière pour Eau 17 assorti de la réalisation d'une réserve d'eau brute.

## **Eléments financiers**

La non harmonisation des tarifs permet d'assurer le programme d'investissements. En représentation-substitution, les investissements sur les 26 communes Eau 17 restent à sa charge.

M. LEONARD souhaite qu'un diagnostic des investissements réalisés sur les différents secteurs soit entrepris. Ce sujet a déjà été abordé lors de la phase 1 de l'étude conduite par Cogite. En outre, Il précise que son réseau présente un rendement de 94.3%.

M. GRIMPRET rappelle qu'il faut rester prudent sur l'interprétation des valeurs de rendements notamment quand on dépasse 90% et que l'ILC et l'ILP sont parfois plus pertinents. La gestion patrimoniale reste fondamentale.

M. PERRIN espère une évolution réglementaire qui permettra de modifier l'évolution de la structure du prix.

M. GRIMPRET, qui a repris la présidence du Copil au départ du Président M. FOUNTAINE, synthétise en rappelant que :

- le scénario choisi au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est le statu quo (représentation-substitution) ;
- la géométrie de la future usine de Coulonge sera de 2 x 15 000m<sup>3</sup>/j.

## **D. Suite de l'étude**

---

Le cabinet COGITE travaille sur le scénario « Statu quo » : la CDA conserve la compétence sur les communes de La Rochelle et Châtelailon, avec les installations de production liées et reste en représentation-substitution des communes à Eau 17 pour le reste du territoire.